

Face à l'urgence écologique, nous nous inscrivons pleinement dans la mise en œuvre des objectifs mondiaux tels que les Objectifs de Développement Durable de l'ONU, l'accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité et l'accord de Paris sur le climat. En ligne avec l'objectif de la neutralité carbone de la France d'ici 2050, nous devons mobiliser nos thèmes de recherche pour élaborer des solutions favorisant les transitions socio-écologiques. Cela nous engage aussi à repenser, lorsque cela est nécessaire, nos méthodes de travail. Cette déclaration collective marque notre volonté, par nos recherches et nos changements de pratiques, à relever les défis de la transition écologique pour un développement soutenable.

DECLARATION D'ENGAGEMENTS

Nous, dirigeantes et dirigeants de 16 organismes français de la recherche, réunis ensemble à Paris ce 22 janvier 2024,

nous engageons, chacun et chacune dans nos établissements, à :

- **Programmer et mettre en œuvre** une stratégie de recherche prenant en compte l'ensemble de ses impacts sociaux et environnementaux ;
- **Soutenir** la production et la diffusion de connaissances et d'innovations porteuses de solutions en cohérence avec les enjeux sociétaux ;
- **Elaborer et porter** une politique de responsabilité sociétale de nos organismes ;
- **Piloter** la transformation de nos organisations en mobilisant nos collectifs de travail ;
- **Être exemplaire** dans l'application des objectifs de la planification écologique de l'Etat par nos établissements ;
- **Partager** annuellement les avancées et les actions de transition mises en œuvre au sein de nos établissements ;
- **Développer** des partenariats à l'international et des travaux interdisciplinaires sur les enjeux de durabilité.

Nous nous engageons à agir ensemble pour :

- **Renforcer** le dialogue entre la science et la société ;
- **Améliorer** la confiance de la société dans la science ;
- **Porter** un éclairage scientifique en appui aux politiques publiques de planification écologique en France, en Europe et à l'international.

La mise en œuvre de ces engagements dans les unités de recherche sera faite en concertation avec les autres établissements concernés.